Ville Niinistö, membre de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE) – Les Verts/ALE

(Juliette Toison)

Eurodéputé finlandais, membre de la *Ligue verte* (*Vihreä liitto*), je siège au sein du groupe des ***Verts/Alliance libre européenne*** depuis mon élection en 2019. Membre de la *commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie* **(ITRE)**, compétente au fond sur la révision du règlement Gouvernance de l'Union de l'énergie**,** j'ai suivi la directive sur les énergies renouvelables jusqu'à son trilogue final[1], puis négocié l'interdiction des importations de pétrole et de gaz russes[2]. **J'ai donc travaillé les deux piliers de ce texte : produire plus d'énergie propre et assurer notre souveraineté.** Avant mon mandat européen, j'ai eu la chance de présider la *Ligue verte* (2011-2017) et de diriger le ministère de l'Environnement (2011-2014), j'ai exercé la responsabilité d'une politique climatique nationale avant d'avoir à juger celles des États. **Écologiste de longue date, je crois que l'ambition ne vaut que si toustes peuvent la suivre : c'est cette exigence, d'objectifs forts et de solidarité, que je porte.**

Un contexte de crise géopolitique, économique et écologique appelant à une Gouvernance de l'Union de l'énergie plus juste, sûre et durable

La guerre au Moyen-Orient nous rappelle, pour la seconde fois en quatre ans, le prix de notre dépendance. Depuis le début du conflit avec l'Iran, les prix de l'essence ont augmenté de 140 % depuis fin février et ceux du diesel ont doublé, ce qui représente une augmentation de 100 milliards d'euros supplémentaires sur la facture européenne d'importations de combustibles fossiles *« sans une seule molécule d'énergie supplémentaire »* a déclaré Mme Von Der Leyen. Si nous avons réussi à ramener la part de la Russie dans nos importations de gaz de 45 % à 12 % depuis l'invasion russe en Ukrainien de 2022[3], nous n'avons pas changé notre modèle d'importation massive d'énergies fossiles.

Cette dépendance est aussi un coût économique qui pèse sur les citoyens. En 2025, l'Union a importé pour 336,7 milliards d'euros de produits énergétiques ; dans le même temps, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les énergies propres lui ont permis d'économiser 51 milliards d'euros d'importations[4]. L'électricité ne couvre que 23 % de notre consommation finale d'énergie, et la Commission estime elle-même qu'atteindre 46 % en 2040 réduirait notre facture d'importations de fossiles de 260 milliards d'euros par an d'ici 2040[5]. Il me semble donc essentiel d'emprunter la voie de l'électrification, dans un double objectif souverain et climatique.

Le constat écologique est tout aussi net : les plans nationaux ne suffisent pas. Un rapport d'expertise de l'ONG *United for Climate Justice*[6], publié le 20 octobre dernier, montre que les énergies fossiles bénéficient toujours de subventions de l'Union. Or la Loi européenne sur le Climat fixe désormais un

[1] https://www.greens-efa.eu/fr/article/press/russian-gas-phase-out-repowereu-parliament-and-councils-deal-to-end-russian-energy-weaponization
[2] https://energy.ec.europa.eu/news/review-governance-regulation-energy-union-and-climate-action-public-consultation-launched-2025-12-18_en
[3] https://ember-energy.org/latest-insights/shockproof-how-electrification-can-strengthen-eu-energy-security/
[4] https://www.euronews.com/2026/05/30/clean-energy-saved-eu-51-billion-in-2025-by-cutting-fossil-fuel-imports-as-solar-leads-the
[5] https://energy.ec.europa.eu/topics/eus-energy-system/electrification_en
[6] Rapport d'expertise envoyé aux eurodéputés le 20 octobre 2026 par United for Climate Justice dans le cadre du BWS

objectif contraignant de -90 % d'émissions nettes en 2040. Nous ne pouvons pas laisser de telles incohérences entre nos ambitions et nos actions miner l'avancée vers une Europe de l'énergie soutenable.

La révision du règlement de la Gouvernance de l'Union de l'énergie, un enjeu pour le climat, le quotidien des citoyens et la sécurité européenne

Ma ligne directrice est claire : sortir de la dépendance aux fossiles importés, garantir notre sécurité énergétique et défendre notre compétitivité, car ces trois objectifs touchent directement le quotidien des Européens et ils convergent avec nos engagements au titre de l'Accord de Paris. Ce n'est pas un hasard : chaque mégawattheure propre produit en Europe réduit à la fois nos émissions, nos importations et notre exposition aux chocs de prix. Le *règlement (UE) 2018/1999* est l'outil qui nous permet de transformer ces engagements en trajectoires nationales vérifiables : le réviser, c'est décider si nous les tenons.

Sortir de la dépendance, c'est d'abord protéger le budget des ménages. La polycrise actuelle, géopolitique avec les théâtres de guerre en Ukraine et au Moyen-Orient, économique avec la flambée globale des prix et écologique ont un coût pour l'Europe. Ce coût se retrouve dans les factures de chauffage et d'électricité : en 2025, 8,8 % des Européens ne pouvaient pas chauffer correctement leur logement[7]. Que pouvons-nous faire dans une Europe qui ne subvient pas aux besoins basiques de tous ses citoyens par manque de diversification de ses ressources énergétiques ?

La sécurité énergétique est une affaire collective. Les importations de fossiles couvraient 58 % de l'énergie primaire de l'Union en 2024, et plus de quatre cinquièmes de sa consommation fossile (82 %) échappe au secteur électrique[8]. Force est de constater que tendre vers l'électrification réduirait nos émissions ainsi que nos importations, il me semble donc plus que nécessaire d'emprunter cette voie pour nous protéger des crises extérieures et affirmer notre souveraineté énergétique.

Enfin, la compétitivité industrielle dépend de cette sortie. Mario Draghi l'a rappelé : les entreprises européennes paient une électricité deux à trois fois plus chère que leurs homologues étatsuniennes[9]. Chaque année de dépendance supplémentaire est une année de handicap, et la voie vers une production européenne d'électricité la plus propre possible ne se fera que si les aides publiques sont réorientées et conditionnées à des résultats mesurables.

Mes recommandations pour la réalisation d'une politique énergétique sociale et environnementale pour les producteurs et consommateurs européens

Je salue d'abord plusieurs avancées que les ***Verts/ALE*** défendront contre toute tentative d'affaiblissement et tiens à remercier la Commission pour sa proposition qui tend à tenir compte des enjeux climatiques et sociaux dans sa proposition. Les PNEC deviennent de véritables plans d'investissement, chiffrés par secteur et par année, avec leurs sources de financement (*art. 3 §2 h*). Ils doivent en outre être cohérents avec le plan social pour le climat de chaque État (*art. 4*). **Ces plans permettent la planification écologique de l'énergie dans l'UE et intègrent un aspect social essentiel à leur juste réalisation**.

[7] https://www.touteleurope.eu/economie-et-social/precarite-energetique-dans-quels-pays-et-regions-d-europe-a-t-on-le-plus-de-difficultes-a-se-chauffer/
[8] https://ember-energy.org/latest-insights/shockproof-how-electrification-can-strengthen-eu-energy-security/
[9] https://commission.europa.eu/topics/competitiveness/draghi-report_en#paragraph_47059 (Discours)

Dès la notification du plan définitif d'un État, plan qui doit converger vers nos objectifs de réduction des GES, sa contribution nationale en matière de renouvelables et d'efficacité énergétique devient contraignante *(art. 8 §1)*. Si cet article est décrié par certains États, il me semble essentiel de souligner qu'il permet de concrétiser les engagements climatiques de l'Union et de donner de la visibilité aux investisseurs et que les États qui en ont besoin peuvent soumettre une demande de Fond Social pour le Climat, afin de les aider dans cette transition et d'organiser la solidarité européenne. Le tableau de bord à seuils fixes (*art. 35 §8*) et la gradation du mécanisme de comblement en cas de retard sur les ambitions annoncées par les États vont dans le même sens : plan correctif public sous douze mois, mesures obligatoires, puis contribution financière (*art. 39*). Nous soutenons l'importance d'un contrôle qui accompagne avant de contraindre.

Cette proposition comporte toutefois des fragilités que nous corrigerons par amendements.

Nous affirmons notre volonté de rendre les objectifs 2040 réellement contraignants *L'article 5 a) 2) ii)* renvoie à une future révision de la directive 2018/2001 (avant le 30 juin 2027) pour fixer l'objectif de 65 % de renouvelables en 2040. Nous demandons de l'inscrire dès maintenant dans le règlement. Quant à l'électrification, l'objectif de 46 % en 2040 annoncé par la Commission ne subsiste que comme simple indicateur, alors que la part de l'électricité stagne à 23 % depuis dix ans. Cet indicateur n'est pas lié à une contribution de *l'article 8*, donc aucun mécanisme correctif ne peut se déclencher (*art. 39 §1*). **Nous demandons une contribution nationale contraignante, modulée selon les capacités de chaque État.**

Nous déplorons de l'introduction de l'équivalence nucléaire à *article 5 a) 3)* et *article 2 point 64*. La proposition permet de compter jusqu'à 12 % de nucléaire comme « contribution équivalente » aux renouvelables. Nous respectons *l'article 194 §2 TFUE* : chaque État choisit son mix. Mais choisir son mix n'est pas fixer la règle de comptabilité d'un objectif européen, qui relève du législateur de l'Union. Si le nucléaire produit une énergie faiblement carbonée, nous refusons une assimilation aux renouvelables car cela risque de réduire l'effort demandé dans l'éolien, le solaire, les réseaux. **Le nucléaire doit être reconnu comme contribution à la décarbonation, mais dans un indicateur distinct (*art. 7*).**

Nous nous inquiétons de la clause de crise de *l'article 16 §8* qui autorise un État à réviser un objectif à la baisse pendant deux ans en cas de crise grave d'approvisionnement en énergie. Elle suspend alors *l'article 39* pour l'écart qui en résulte, et déroge à la non-régression de *l'article 16 §3*. Le mécanisme correctif est donc neutralisé au moment même où il serait utile. Les garde-fous (constat de crise par le Conseil, trajectoire de rattrapage évaluée publiquement) sont réels mais insuffisants. Une crise appelle plus d'ambition, pas moins : ce sont les renouvelables et l'efficacité qui protègent les ménages. **Nous demandons que seule la trajectoire intermédiaire puisse être ajustée, jamais l'objectif final.** Aucune nouvelle subvention aux énergies fossiles ne doit être autorisée pendant la dérogation, les investissements doivent être réorientés vers réseaux, stockage et efficacité, et l'écart doit rester visible au tableau de bord.

Nous sollicitons l'attention de toustes pour une transition juste, financée et compétitive. Le soutien aux États en retard se limite à une assistance technique (*art. 39 §1*). **Nous demandons un soutien financier, mobilisant le Fonds social pour le climat et le mécanisme de *l'article 40*, pour les États aux moindres capacités d'investissement.** Sans garanties de solidarité, aucun compromis n'est possible.

Conscient.es du risque de recul sur les ambitions climatiques et sociales, nous sommes particulièrement attaché.es au cordon sanitaire avec les partis d'extrême droite (***PFE, ECR, ESN…***). Nous convergeons sur de nombreux points avec ***S&D*** et ***Renew*** mais connaissons le poids du ***PPE*** au Parlement. C'est pourquoi

nous tenons à maintenir le dialogue avec ces partis afin d'arriver au consensus sur une Union de l'énergie la plus juste, durable et compétitive.

Science politique de l'Union Européenne : « Le triangle institutionnel dans le processus décisionnel en cours » :

La refonte du règlement de la Gouvernance de l'Union de l'énergie que nous portons actuellement met en action le triangle institutionnel partagé entre la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen. Dans ce « gouvernement du compromis », aucun texte n'est adopté sans l'accord d'une majorité de gouvernements et d'une majorité d'eurodéputés.

C'est d'abord la **Commission**, composée de 27 commissaires, qui détient le monopole d'initiative, qui a lancé la consultation auprès des 27 États membres et des eurodéputés. C'est à partir des diverses réponses qu'elle a élaboré sa proposition de révision du règlement EDAR. Le règlement que nous avons reçu a donc déjà fait l'objet de certains compromis, on parle de *« pré-cooking »*. Cette préparation en amont s'appuie sur des groupes d'experts, ces *« arènes discrètes »* où circulent les données chiffrées d'un *« gouvernement d'expertise »*. Sa position ambitieuse de 65 % de renouvelables en 2040 n'est donc pas choisie arbitrairement. Sa marge d'action est celle d'un médiateur : elle peut modifier sa proposition tant que le Conseil n'a pas statué.

Viennent ensuite le **Parlement européen**, composé de 720 députés répartis en huit groupes politiques, qui peut apporter des amendements et le **Conseil de l'Union européenne**, représentant des 27 États membres, qui peut apporter des modifications. Ces deux institutions disposent ensemble d'un pouvoir de codécision.

- Au Parlement, le dossier relève des commissions ***ITRE*** et ***ENVI***, où se jouent les amendements et le mandat de négociation. Depuis 2024, le centre de gravité a glissé à droite et aucun groupe ne l'emporte seul, ce qui impose des alliances et des majorités variables, en particulier pour un eurodéputé d'un groupe minoritaire comme les ***Verts/ALE***.
- Au Conseil, les 27 délégations se divisent entre objectifs contraignants et simples contributions nationales, et sur la place du nucléaire. Il statue à la majorité qualifiée (55 % des États représentant 65 % de la population), ce qui rend décisives les minorités de blocage. Sa partie visible, les ministres, repose sur la partie immergée de l'*« iceberg »* (A. Smith) : le COREPER, la *« salle des machines »* de l'Union, qui prépare le compromis dans ses groupes de travail, sous la présidence irlandaise.

En pratique, le triangle fonctionne par les trilogues informels : 85 % des textes sont adoptés en première lecture, après 973 réunions de trilogue sur la législature 2019-2024. L'essentiel se joue donc avant la plénière, entre acteurs socialisés à une même *« culture du compromis ».* Le succès de cette refonte dépendra donc de la capacité des trois institutions à concilier les quatre exigences de sécurité dans un contexte de guerre en Ukraine et au Moyen-Orient, de compétitivité face aux prix de l'énergie, de solidarité et de majorités politiques, dans un compromis négocié bien en amont du vote final.